

Tél (Administratif) : 03 69 14 60 38 –
Ecoute/Lieu d'accueil : 03 88 24 26 01
E-mail : alsace.lorraine@soshepatites.fr –

Site Internet : <http://alsace.lorraine.soshepatites.fr>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 05895 67
auprès du préfet de région GRAND EST
QUALIOPI Certificat n°371918



Avec l'expertise du



LIVRET DE FORMATION

« MODULE COMPLEMENTAIRE : UTILISATION DES TROD VHB »

Conformément à l'arrêté du 16 Juin 2021 fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection par les virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et 2) et des infections par les virus de l'hépatite C (VHC) et de l'hépatite B (VHB) en milieu médico-social ou associatif et autres centres et établissements autorisés

Prérequis :

- Lire, écrire, parler et comprendre le français
- Faire partie d'une structure qui souhaite être habilitée à pouvoir effectuer des TROD VHC, des TROD VHB et VIH 1 et 2

Objectifs opérationnels: A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser des TROD VHB

Durée : 1 journée soit un total de 7h

Modalité et délai d'accès :

- Formation en présentiel
- Dates de session de formation (nous consulter)

Nombre de participants : 10 personnes maximum

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Alternance entre enseignement théorique (présentations PowerPoint) et enseignement pratique (cas pratique) :

- compléter les connaissances sur les risques et les modes de transmission de l'hépatite B associés aux différentes pratiques des populations et individus rencontrés ;
- renforcer les capacités à mener des entretiens de prévention et de réduction des risques adaptés aux besoins des publics et au cadre particulier des entretiens pré- et post-tests, incluant les capacités à mener un entretien d'annonce en cas de résultat positif d'un test ;
- acquérir les connaissances et compétences nécessaires à une utilisation de TROD de l'infection par le VHB, au titre desquelles les dispositions sont fixées par le présent arrêté ;
- développer les capacités d'écoute et d'analyse sans jugement à l'égard des personnes et de leurs comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives. Ces objectifs sont à adapter au niveau de compétences et d'expérience déjà acquis sur les hépatites virales B et C et sur le VIH par les personnes à former.
- mise en situation et jeux de rôle
- la réalisation de 3 tests au minimum pour le virus de l'hépatite B hors condition d'intervention, sous le contrôle d'un formateur référent, lui-même préalablement formé à la réalisation de ces tests. Cette formation pratique comprend les gestes de tri des DASRI et la manipulation des collecteurs. Les tests ainsi réalisés doivent permettre de visualiser au moins un résultat positif.

Méthode d'évaluation :

Les stagiaires seront soumis en fin de formation à des tests d'évaluation et des travaux pratiques afin de vérifier l'intégration des connaissances et des gestes professionnels.

A l'issue de la session, un questionnaire sera rempli par les participants.

Sanction : Attestation de formation

Responsable pédagogique : Monsieur Frédéric CHAFFRAIX

Tarifs : 165,00 €

Accessibilité aux personnes handicapées : nous consulter

Nombre de stagiaires formés depuis 2017 : 66 stagiaires

Taux de réussite : 97 %

Contact : Madame Sophie KAUFFMANN SAARBACH – 03.69.14.60.38

Tél (Administratif) : 03 69 14 60 38 –
Ecoute/Lieu d'accueil : 03 88 24 26 01
E-mail : alsace.lorraine@soshepatites.fr –

Site Internet : <http://alsace.lorraine.soshepatites.fr>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 05895 67
auprès du préfet de région GRAND EST
QUALIOPI Certificat n°371918



Avec l'expertise du



Dates et Heures : 9h à 17h Lundi 18 Octobre 2021
Lieu : SOS hépatites Alsace-Lorraine
21 rue de la 1^{ère} Armée – 67000 STRASBOURG

Formation / Présentation du programme

Lundi 18 Octobre 2021

8h30-9h00 ACCUEIL
9h00-12h15 FORMATION
12h15-13h15 DEJEUNER
13h15-17h30 FORMATION

ENSEIGNEMENT THEORIQUE A L'UTILISATION DES TROD VHB

I. – Principes juridiques et éthiques applicables en matière de dépistage selon le nouvel arrêté du 16 Juin 2021

Frédéric CHAFFRAIX, Responsable du Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales d'Alsace

Information de la personne concernée, règles relatives au recueil du consentement éclairé, secret médical et professionnel vis-à-vis des personnes dépistées, de leur entourage et de leurs partenaires éventuels, principes de conservation des données à caractère personnel (loi CNIL).

II. – Organisation du système de soins et de la prise en charge médico-sociale pour les patients infectés par le virus de l'hépatite B, y compris pour les personnes détenues, et incluant l'orientation d'aval après le dépistage.

Carmen HADEY, Vice-Présidente SOS Hépatites Alsace-Lorraine

- Epidémiologie
- Définition et symptômes.
- Prévention.
- Informations sur les risques associés: risques sexuels et risques liés à la consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites).
- Principes du dépistage conventionnel en laboratoire de biologie médicale et en particulier pour l'hépatite virale B qui nécessite le recours à un dépistage des 3 marqueurs (antigène de surface HBs, anticorps anti-HBs, anticorps anti-HBc).

III. – Principes et bases de la relation aidant-aidé

Carmen HADEY, Vice-Présidente SOS Hépatites Alsace-Lorraine

- Information-conseil.
- Intervention motivationnelle brève.
- Entretien pré et post-test, avec rendu d'un test positif.
- Discussion

ENSEIGNEMENT PRATIQUE A L'UTILISATION DES TROD VHB

La formation pratique comprend :

I. - un temps de réflexion en groupe sur l'analyse de ses propres attitudes vis-à-vis des comportements sexuels ou de consommation de substances psychoactives d'autrui.

II. - une mise en situation de chaque participant sur l'information-conseil pré-test et post-test, mettant en pratique les bases de l'entretien motivationnel et comprenant au minimum un jeu de rôle comme usager et comme professionnel réalisant un test rapide, incluant l'annonce d'un résultat positif.

III. - la réalisation de 3 tests au minimum pour le virus de l'hépatite B hors condition d'intervention, sous le contrôle d'un formateur référent, lui-même préalablement formé à la réalisation de ces tests. Cette formation pratique comprend les gestes de tri des DASRI et la manipulation des collecteurs. Les tests ainsi réalisés doivent permettre de visualiser au moins un résultat positif.